



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Proposal submission details are included in this Call for Proposals document.

Les détails concernant la soumission des propositions sont inclus dans le présent document d'appel de propositions.

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet BCIP 006 – PICC 006		
Solicitation No. - N° de l'invitation EN579-15BCIP/B	Amendment No. – N° modification 002	Date 2015-09-25
Client Reference No. - N° de référence du client EN579-15BCIP		
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-15-00695040		
File No. – N° de dossier 001sc.EN579-15BCIP	CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 2018-03-29		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time EDT Heure avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. – F.A.B		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Karen Moore		Buyer Id – Id de l'acheteur 002sc
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-1688		FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : To be determined À être déterminé		

Instructions : See Herein
Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Appel de propositions - Appel 006**Modification 002****Objectif**

- A) Indiquer les changements apportés à l'appel 006.
 - B) Répondre aux questions concernant l'appel 006.
-

A) CHANGEMENTS

[Note aux fournisseurs : Les changements n° 1 et n° 2 sont incluses dans la modification 001 de l'appel 006.

CHANGEMENT N° 3

Avis de projet de marché (APM) :

Déplacement : La section « Occasion de qualification continue », qui figurait au bas de la page APM, figure maintenant en haut de celle-ci.

Inséré – le texte suivant a été ajouté à la section « Occasion de qualification continue » :
Une approche d'inscription continue a été adoptée pour l'appel 006, ce qui signifie que les fournisseurs peuvent présenter des propositions en tout temps avant la date de clôture de remise des soumissions.

CHANGEMENT N° 4

Partie 3 – Instructions pour la préparation des propositions :

Insérer :

0. Présentation des propositions

Les propositions doivent être présentées uniquement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), comme il est défini aux sections 1 à 5 ci-après, au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de l'appel 006.

Une approche d'inscription continue a été adoptée pour l'appel 006, ce qui signifie que les fournisseurs peuvent présenter des propositions en tout temps avant la date de clôture de remise des soumissions.

CHANGEMENT N°5

Dans l'Avis de projet de marché et la page de couverture du document d'appel d'offres, en ce qui concerne la personne-ressource et les coordonnées :

Supprimer : François Pageau

Insérer : Karen Moore

Supprimer : 819-956-3563

Insérer : 819-956-1688

B) QUESTIONS ET RÉPONSES**Question n° 1**

L'appel 006, Partie 1, Section 3 fait référence aux conférences des soumissionnaires du Programme d'innovation *Construire au Canada* (PICC). Veuillez confirmer le calendrier des conférences.

Réponse n° 1

Les responsables du PICC tiendront la première des trois conférences nationales des soumissionnaires le 6 octobre 2015. Les détails relatifs à cette séance et les exigences d'inscription peuvent être consultés ici : <https://achatsetventes.gc.ca/evenement/teleconference-nationale-des-soumissionnaires>

Deux autres téléconférences sont prévues en janvier 2016 et en mai 2016. Les détails relatifs à ces séances seront communiqués à l'approche de celles-ci.

Question n° 2

J'aimerais que vous m'aidiez à comprendre un élément de la demande relative au PICC. Je suis confus quant à la section de la proposition financière. Parfois, on dirait que je suis censé décrire le coût de l'innovation pour nous. Par exemple, la foire aux questions énonce que les soumissionnaires peuvent présenter, dans leurs coûts indirects, des frais généraux de recherche et de développement. Toutefois, je comprends que le PICC est un « programme d'approvisionnement », et que les fonds disponibles servent à payer les unités de notre innovation. Si c'est le cas, les coûts que nous déboursions ne nous sont donc pas remboursés, mais nous serons payés pour les unités de notre produit, selon son prix de vente. De quelle façon dois-je concilier cela avec l'inclusion des coûts de recherche et développement?

La Section 8.3(a) me demande de présenter la répartition des coûts par semaine, de façon que chaque section comporte un pourcentage du coût total. Est-ce le même coût total que dans la section précédente? Je ne comprends pas comment le prix de notre produit peut être exprimé en

semaines d'essai. Cette section suggère que le PICC couvrira les coûts engagés pendant la période d'essai (par nous ou par le service des essais). Où se situent alors les coûts de recherche et de développement?

Réponse n° 2

Le PICC est un programme d'approvisionnement. Les coûts qui s'y rapportent sont payés conformément à tout contrat subséquent dans le cadre du Programme. Le prix du contrat doit être juste et raisonnable. Avant l'attribution du contrat, les soumissionnaires devront attester qu'ils offrent au PICC le meilleur prix pour un client. Avant l'attribution du contrat, les soumissionnaires devront aussi justifier leur prix conformément aux modalités de l'appel 006 relatif au PICC (EN578-15BCIP/B).

Pour de plus amples renseignements sur le recouvrement des coûts de recherche et de développement, veuillez consulter le lien suivant :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/10#annexe-10.5.7>.

En résumé, les dépenses générales de recherche et de développement ne sont pas admissibles, mais les dépenses de recherche et de développement se rapportant au produit sont admissibles.

Pour de plus amples renseignements sur les coûts et les profits, veuillez consulter le lien suivant :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/10>.

Si une innovation est préqualifiée et jumelée, la proposition financière soumise sera négociée conformément aux Principes des coûts contractuels 1031-2 du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>.

À la Section 8.2(a) du formulaire de soumission en ligne, les soumissionnaires doivent indiquer la répartition générale des cinq éléments de coût indiqué dans l'appel 006, à la Partie 4, Section 4.5 – Éléments de coût de la proposition financière; les coûts propres au recouvrement des dépenses en recherche et en développement devraient être inclus sous 8.2(a) [Coût de l'innovation].

Oui, le pourcentage du coût total associé à chaque section est un pourcentage des coûts totaux figurant sous 8.2(a). Veuillez consulter le formulaire de soumission en ligne indiqué dans la modification 001 de l'appel 006 publiée le 28 août 2015 sur Achats et ventes.

Question n° 3

- a. Nous savons que le programme comporte deux volets, soit régulier et militaire. Pouvez-vous nous indiquer quel volet cadrerait le mieux avec notre produit?
- b. Il y a plusieurs secteurs prioritaires dans le programme; pourriez-vous nous indiquer lequel cadrerait le mieux avec notre produit? Peut-être qu'un numéro d'identification des biens et

services lié à notre produit pourrait être utilisé pour déterminer plus facilement un secteur prioritaire.

Réponse n° 3

Voici ce qu'indique la page de la foire aux questions (<https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/foire-aux-questions-a-propos-du-picc>) :

« Il incombe au soumissionnaire de choisir le secteur prioritaire et le volet qui conviennent le mieux à l'innovation. »

Les innovations soumises dans le volet régulier peuvent être jumelées avec le ministère de la Défense nationale, mais le financement est limité à 500 000 \$ (excluant les frais d'expédition, de déplacement et de subsistance ainsi que les taxes applicables). L'innovation doit correspondre à l'un des secteurs prioritaires du volet régulier.

Les innovations présentées dans le volet militaire seront soumises au Comité de validation de la Défense une fois qu'elles auront été intégrées à un bassin de propositions préqualifiées. Pour les propositions qui ne sont pas prises en charge par le ministère de la Défense nationale ou les Forces armées canadiennes, le PICC cherchera un jumelage avec un ministère pour de la mise à l'essai auprès d'autres organisations gouvernementales. Le financement est limité à 1 000 000 \$ (excluant les frais d'expédition, de déplacement et de subsistance ainsi que les taxes applicables). L'innovation doit correspondre à l'un des secteurs prioritaires du volet militaire.

Pour de plus amples détails sur les secteurs prioritaires, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/secteurs-prioritaires>

Il n'est pas nécessaire de sélectionner un numéro d'identification des biens et services approprié au moment de la présentation du formulaire de soumission en ligne.

Question n° 4

J'aide une entreprise à préparer une proposition pour l'appel relatif au PICC actuel, et j'ai une question au sujet du contenu canadien.

Leur prototype d'innovation est produit aux États-Unis à la demande de l'entreprise canadienne, en utilisant des droits de propriété intellectuelle entièrement canadiens. La raison pour laquelle le prototype est produit aux États-Unis est qu'il n'existe pas d'installation de production comparable au Canada.

Le but de l'entreprise est de mettre en place des capacités de production à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Elle vise actuellement ce but. Ainsi, le produit commercialisé final satisfera à l'exigence de contenu canadien du fait qu'il s'agira de propriété intellectuelle canadienne transformant des composantes en une nouvelle catégorie tarifaire au Canada.

L'innovation est-elle admissible au PICC en fonction de ces renseignements?

Réponse n° 4

Au moment de la présentation de sa soumission pour l'appel 006 relatif au PICC (EN578-15BCIP/B), le soumissionnaire doit attester que 80 % du prix proposé total correspond à des produits et à des services canadiens, conformément à l'attestation du contenu canadien (voir l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/soumettre-une-proposition/attestations#attestationcontenu>) et à la définition du contenu canadien figurant au paragraphe 5 de la clause A3050T du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (voir l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A3050T/3>). Pour en savoir davantage, reportez-vous au Guide des approvisionnements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 3.6. Annexe : Politique sur le contenu canadien à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnement/annexe/3/6>. Si l'innovation ne répond pas aux exigences susmentionnées au moment de la présentation de la soumission, elle ne satisfera pas aux critères d'évaluation de l'appel 006, et elle ne sera pas admissible au PICC. La propriété intellectuelle n'est pas prise en compte dans la détermination du contenu canadien.

Question n° 5

J'ai une question rapide concernant les coûts et l'option de services de soutien. J'aimerais simplement savoir s'il s'agit du soutien de l'un de nos employés qui serait envoyé pendant l'essai, ou s'il s'agit d'un soutien que nous fournissons à distance. Ou les deux.

Réponse n° 5

Les services de soutien se rapportant à la Section 4.5 – Éléments de coût de la proposition financière de l'appel 006 (EN578-15BCIP/B) sont décrits à la Section 4.5.3 des documents de l'appel de propositions. En réponse à votre question, les deux situations que vous mentionnez pourraient correspondre à des services de soutien.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.